



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le quatorze avril à dix huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Georges ROUVIER, Maire.

Présents : M. Georges ROUVIER, M. Jean-Marc MILESI, Mme Dominique BARBA, M. MUNTER Daniel, Mme Laure BERDUGO, M. Olivier CORDOLEANI, M. Bruno GERTOSIG-DEPIERRE, M. Christian LUQUE, M. Louis MACHUEL, Mme Irma MONACO.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Luc CABASSON donne pouvoir à M. Louis MACHUEL.

Absents excusés sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Irma MONACO

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0



Délibération n° 2015-14 : Vote du compte administratif du Budget Communal de l'année 2014

Monsieur le Maire Georges ROUVIER sort de la salle du Conseil Municipal afin que se réunisse le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MILESI, Premier Adjoint.

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de : 1 003 917.17 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-  **APPROUVE** le compte administratif du budget communal de l'année 2013
-  **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de l'exercice 2014	- 73 970.96 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	1 077 888.13 €
Total de l'excédent de fonctionnement	1 003 917.17 €
Art 002 excédent de fonctionnement (Budget 2015)	1 003 917.17 €

Résultat de l'exercice 2014	- 290 146.50 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	475 237.75 €
Art 001 excédent de l'investissement	185 091.25 €
Art 001 excédent de l'investissement (Budget 2015)	185 091.25 €

Monsieur le Maire rappelé, regagne sa place et reprend la présidence de la séance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifié conforme

Le Maire
Georges ROUVIER

